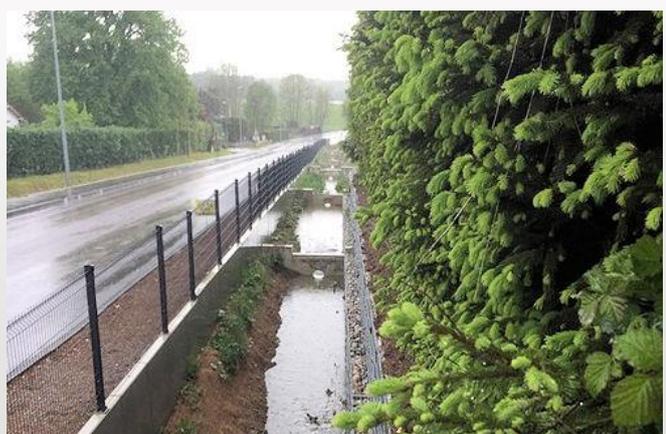


FRANCOIS



Bulletin municipal

Décembre 2019

SOMMAIRE

<i>Sommaire</i>	2
<i>Le mot du Maire</i>	3
<i>Voirie</i>	5
<i>Enseignement</i>	7
<i>Développement Economique</i>	9
<i>Assainissement</i>	11
<i>Personnel et environnement</i>	12
<i>Cimetiere</i>	15
<i>CCAS</i>	15
<i>Associations / Animation</i>	16
<i>Info communale</i>	20
<i>Les vœux du Maire</i>	21

Mairie de Franois

Accueil

Du lundi au vendredi :
8h00 - 12h00

Mardi de 16h30 à 18h30

MAIRIE DE FRANOIS

Place Georges Maurivard

25 770 FRANOIS

Tél : **03 81 48 20 90**

✉ mairie@franois.fr

Site : www.franois.fr

Bulletin Franois

Vous pouvez nous déposer
vos articles, photos en Mairie
ou nous envoyer vos textes
par email :

✉ communication@franois.fr

Numéros utiles :

Gendarmerie

1, rue des Tilleuls

25 480 ECOLE
VALENTIN

Tél : **03 81 21 16 60**

Pompiers : Composer le 18



Vie municipale

Le mot du Maire

Les expositions de LACIM, du club Généalogique de Besançon, du club Patrimoine de Franois et Serre-Les-Sapins ont eu lieu à la salle des Associations les 9 et 10 novembre, et les 16 et 17 novembre.

A venir, l'exposition du Club Philatélique de Besançon, toujours à la salle des Associations les 28 et 29 mars 2020.

Nous avons, bien évidemment été fiers de les accueillir à Franois, ces expositions mettent en lumière le village de Franois au sein du Grand Besançon Métropole.

Dans ce bulletin municipal, vous avez un aperçu du travail des commissions au cours de l'année écoulée. Je tiens à remercier les élus pour l'excellente préparation des décisions qui sont prises en Conseil Municipal.

Je veux également parler du site internet www.franois.fr de la commune de Franois, mis à jour régulièrement par la commission information, dont Sébastien COUDRY en est le rapporteur. Il contient des informations diverses sur la vie du Conseil Municipal et du village. Beaucoup d'entre nous le consultent pour des besoins divers, il me paraît très utile d'en parler.

Le recensement national, qui a lieu tous les cinq ans sous l'égide de l'INSEE (Institut National de la statistique et des Etudes Economiques) se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020.

Pour Franois, la responsable en sera Madame SIMON BOUVRET Geneviève, conseillère municipale. Des informations sur le déroulement de ce recensement vous sont données par ailleurs dans ce bulletin.

Comme d'habitude, je vous invite « aux vœux du Maire » **le samedi 4 janvier 2020 à 11h00** à la salle des Associations.

Je souhaite à tous les habitants du village de passer, dans la mesure du possible, un excellent hiver.

Le Maire : Claude Preioni

Bâtiments

Responsable : Françoise Gillet

En 2019, il n'y a pas eu de gros travaux, si ce n'est un nouveau local d'archives.

Jusqu'à présent celui-ci était situé au grenier, pas très accessible, pas très fonctionnel et avec des températures très froides en hiver et très chaudes en été.

Suite aux travaux d'accessibilité de la mairie, la salle du conseil municipal s'est libérée, il a été décidé de la transformer en grande salle de réunion et d'y créer également le bureau du directeur de l'EMICA.

L'ancien bureau de l'EMICA est donc devenu le local des archives.

Au printemps le hall d'entrée et la montée d'escalier avaient été remis en peinture et comme chaque année divers travaux d'entretien ont été réalisés.

Autre chantier à réaliser, le ravalement du bâtiment collectif situé 4 rue de l'Eglise appelé « bâtiment des instituteurs »

SIVOM

Le SIVOM gère le bâtiment CCSL et également le Dojo, la crèche « A petits pas ».

Au CCSL divers petits travaux pour l'accessibilité ont été réalisés.

La rampe d'accès à la bibliothèque sera prochainement éclairée.

Un nouveau jeu de cour a été installé à la crèche, jeu plus approprié aux plus jeunes enfants.

Pour le confort de tous un store extérieur a été posé, ainsi que de petits stores à l'intérieur de la salle de change.

Coût des travaux : jeux 8 084,40 € T.T.C

Store : 2 856,00 € T.T.C

Subventions de la CAF : jeux 4 095 €

Store 2 400,00 €



Voirie

Responsable : Catherine Borrini

Travaux rues de l'Oratoire, du Grand Chemin et du Lavoir

Le revêtement de la chaussée des rues de l'Oratoire et du Grand Chemin a été rénové dans le courant de l'été par le Conseil Départemental.

L'étude menée avec l'association des cyclistes, le département et la commune pour la réalisation d'une voie cyclable n'a pas pu aboutir car elle nécessitait la suppression du terre-plein central et des coussins berlinois avec le risque d'augmenter encore plus la vitesse des automobilistes.

Le revêtement du rond-point de la vierge a été repris en enrobé par l'entreprise Bonnefoy.

La commune a acquis une bande de terrain pour élargir le trottoir très fréquenté par les écoliers et pour améliorer la visibilité des automobilistes en coupant une partie de la haie de thuyas. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Malpesa.



Un passage surbaissé a été aménagé par l'entreprise Heitmann en partie basse de la rue de l'Oratoire pour améliorer l'accessibilité des usagers.

A la Félie, le Grand Besançon Métropole a réfectionné la partie finale de la rue du Lavoir par un revêtement enrobé.

Voie mode doux

Dans les semaines à venir la commune sera dotée d'une voie mode doux complémentaire entre la Belle Etoile et Chateaufarine. Les travaux sont en cours avec l'entreprise Roger Martin sous la direction du Grand Besançon Métropole.

Traçage

Une partie du traçage des lignes en chaussée et des passages piétons a été réalisée en novembre par Global Signalisation. Le Grand Besançon Métropole qui a pris la compétence des voiries communales au 1^{er} janvier 2019 réalisera l'ensemble des traçages par périodes de trois ans.

Programme prévisionnel du Grand Besançon Métropole pour les années à venir :

- le recalibrage d'une partie de la chaussée chemin de la Dinde entre la zone industrielle au Bois et la route de Grandfontaine,
- la réfection du revêtement de la chaussée route de Grandfontaine et ruelle des Jardins,
- la rénovation de la bretelle d'accès à la gare entre la rue de la Combotte et la rue de la Planche.

Voirie

Eclairage public

Fidèle aux programmes annuels précédents, de nombreux lampadaires vétustes ont été remplacés par des LED pour réduire le coût du fonctionnement de l'éclairage public.

Ces opérations ont été menées dans les rues Hameau du Coteau, Orée du Bois, Pré Marcot, du Grand Chemin, de la Vignotte, Jovinet et route de Chemaudin.

En parallèle, 17 armoires électriques ont été mises en sécurité en fonction des remarques d'un diagnostic effectué préalablement.



SIGNALISATION ACCESSIBILITE ET SECURITE : Panneaux directionnels

La signalétique des Zones industrielles de Franois sera remise à jour avant la fin de l'année 2019 par le Grand Besançon. La mise en œuvre des nouveaux panneaux ainsi que le réglage du GPS des adresses sur les trois zones industrielles sera effectués par l'entreprise Global Signalisation en liaison avec le Grand Besançon (Mr J.Chaon).

ZONES INDUSTRIELLES, 30 ENTREPRISES A FRANOIS.

Sécurité et Organisation Environnement, trois panneaux seront posés par la commune :

- Place de la Mairie au carrefour : Bandes réfléchissantes sur les potelets
- Entrée forêt de Franois : Défense de déposer des ordures
"Le peu qu'on peut faire, le très peu qu'on peut faire, il faut le faire." Monod
- Groupe scolaire : Zone scolaire Ralentir Enfants
"L'enfant est une tige qui a besoin d'appui" la Rochefoucauld



Enseignement

Responsable : Marine Pralon

Nouvelle année, nouveau projet chez les GS de l'école maternelle de Franois

Cette année, la classe des GS de Karine Mahias part à la découverte de notre planète Terre. La mascotte Loup de la classe a apporté à la rentrée une planète Terre très malade. Pansements, masque, bandage, elle est toute abimée ! La classe de GS va tout au long de l'année essayer de trouver des solutions pour qu'elle aille mieux. La mascotte Loup s'est transformée en super héros, les enfants aussi.

Les GS correspondent avec deux classes : la classe des PS-MS-GS de Cottier et la classe de MS-GS de Dannemarie sur Crête. Les trois classes se sont engagées dans le même projet : « Sauvons la planète ». Vous pouvez les suivre sur le compte Twitter : @Maternelle.F

La classe de GS a commencé par travailler sur la Terre. Les enfants ont appris le nom des continents, appris à les situer sur le globe, sur un planisphère. Ils ont réalisé des planètes Terre en peinture et coloriage ainsi que des productions plastiques.



Puis, les enfants sont partis à la découverte de la forêt, son rôle pour la planète. Les arbres sont les poumons de notre Terre. Ils ont fait du land art, une chasse aux trésors pendant une sortie en forêt de Franois. Les enfants ont échangé sur l'importance de préserver la forêt ainsi que sur toutes les petites bêtes qui s'y trouvent.



Les enfants ont mis en place une cité des vers de terre afin d'observer leur rôle. En effet, les vers de terre sont nos amis. Ils transforment certains déchets en engrais naturel. Les enfants ont pu observer le travail des vers de terre. On ne voit plus les lignes de sables colorés et les vers de terre ont creusé des tunnels dans la terre.



Depuis le WE de la Toussaint, la classe des GS travaille sur les Pôles Nord et Sud. Loup, leur mascotte est partie rendre visite aux esquimaux en Antarctique. Là-bas, les manchots ont rudement chaud, la banquise fond... Les enfants travaillent sur les animaux qui vivent sur la banquise comme la chouette Harfang, le morse, les phoques... Ils ont travaillé sur les notions « coule et flotte ».

Les enfants ont appris la différence entre les manchots et les pingouins. Les manchots vivent au Pôle Sud en Antarctique et ne peuvent pas voler alors que les pingouins vivent au pôle nord et peuvent voler. Les deux savent nager.



Visite de l'exposition sur la Généalogie vendredi 15 novembre.

L'an dernier les deux classes de MS-GS de mesdames Saint-Pierre et Mahias ont travaillé sur la famille. Chaque enfant avait réalisé son arbre généalogique. Certains étaient exposés. Les enfants ont pu voir et revoir des photos du village d'autrefois et d'aujourd'hui, d'anciennes photos de classes et un arbre généalogique de 5 générations.



Animation OCCE par Yamina le jeu du parachute



Mardi 19 novembre, les enfants de la classe de PS-MS de Madame Saint-Pierre et ceux de la classe des GS de Mme Mahias ont participé à une animation sur le jeu de coopération avec le parachute. Il améliore l'apprentissage d'habiletés perceptuelles, sociales et physiques.



C'est un jeu coopératif et non compétitif. Il n'y a pas de perdants. Il permet de développer l'esprit d'équipe, la solidarité et de développer le sens du rythme, la latéralisation, l'imagination. C'est un jeu qui est un peu magique et amusant pour les enfants.

Développement économique

Responsable : Emile Bourgeois

Quelles compétences a la Communauté Urbaine ?

La loi NoTRE a conduit depuis 2015 à un bouleversement du paysage institutionnel local et des compétences du Grand Besançon Métropole qui intervient dans de nombreux domaines d'actions publiques que le tableau ci-dessous récapitule.

 Le développement économique et les zones d'activités	 Les transports et déplacements	 Habitat, Logement, gens du voyage	 L'aménagement du territoire de l'espace communautaire	 L'urbanisme et le plan local d'urbanisme (PLU)
 La politique de la Ville	 La voirie.	 La protection et mise en valeur de l'environnement	 Le tourisme et le commerce avec les communes	
 Eau, assainissement et eaux pluviales	 La gestion des déchets ménagers et assimilés	 GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations)	 Le Conservatoire à rayonnement régional	

Grand Besançon Métropole est également partenaire d'autres structures publiques. Grâce à elles, l'action du Grand Besançon Métropole se démultiplie sur son territoire.

Quelques Chiffres clés :

 56 zones d'activités	 95 000 emplois	 11 000 entreprises	 30 000 étudiants
---	---	--	---

Commerçants du centre bourg

Les commerçants du centre du village ont organisé en commun une petite manifestation le dimanche 29 septembre.

Le but étant de se faire mieux connaître par les francoisiens et de présenter les produits de leur fabrication tout en offrant une dégustation appréciée du nombreux public.

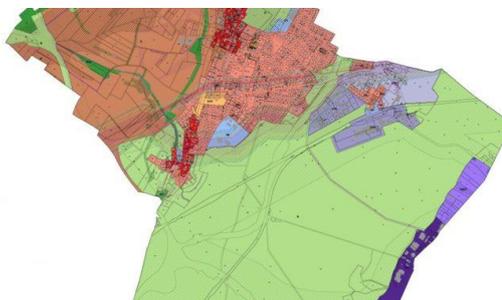


Urbanisme

Responsable : Jean-Louis BAULIEU

Le PLU : Le Plan Local d'Urbanisme de FRANOIS a fait l'objet d'une modification simplifiée en date du 23 mai 2019. La version modifiée est consultable et téléchargeable dès à présent sur le géoportail de l'urbanisme par toute personne le souhaitant, à l'adresse suivante : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

Il est également disponible (plan + règlement) sur le site de la commune : <http://www.franois.fr/>



La Taxe d'Aménagement (TA) :

En réponse à de nombreuses interrogations de la part des francoisiens concernant l'application et le calcul de la Taxe d'Aménagement, il nous paraît nécessaire d'apporter les explications utiles résumées dans le document ci-après. La Taxe d'Aménagement est exigible uniquement après l'obtention d'une autorisation d'urbanisme. Sur la commune de FRANOIS, les taux applicables sont les suivants :

- Part communale de la taxe d'aménagement : Taux 5 %
- Part départementale de la taxe d'aménagement : Taux 1 %
- Redevance d'archéologie préventive : Taux 0.40 %

Vous construisez dans le Doubs ? Anticipez vos taxes d'urbanisme !

Contrairement aux taxes foncière et d'habitation, la TA et la RAP (Redevance d'archéologie préventive) ne sont pas dues périodiquement, uniquement après l'obtention de votre autorisation d'urbanisme.

La Taxe d'Aménagement (TA)

Quels travaux sont concernés ?	Constructions et aménagements qui nécessitent une autorisation d'urbanisme → habitation, abri de jardin, véranda, garage, piscine, ...	
Quels taux sont applicables ?	Part communale	Vote du taux (entre 1 % et 5 %) et des exonérations par délibération
	Part départementale	Vote du taux (entre 1 % et 2,5 %) et des exonérations par délibération
Valeur forfaitaire	753 €/m² en 2019 (valeur fixée annuellement par décret à l'échelle nationale)	

Constructions générant de la surface taxable							
Modalités de calcul	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> Taxe = surface taxable (m²) x valeur forfaitaire (€ / m²) x (taux communal + taux départemental) </div>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 15%;">Surface taxable</td> <td>Espaces clos et couverts > 1,80 m, dont combles, garages, sous-sols, ...</td> </tr> <tr> <td><i>Remarque</i></td> <td>La surface taxable est le plus souvent supérieure à la surface de plancher</td> </tr> </table>	Surface taxable	Espaces clos et couverts > 1,80 m, dont combles, garages, sous-sols, ...	<i>Remarque</i>	La surface taxable est le plus souvent supérieure à la surface de plancher	
	Surface taxable	Espaces clos et couverts > 1,80 m, dont combles, garages, sous-sols, ...					
<i>Remarque</i>	La surface taxable est le plus souvent supérieure à la surface de plancher						
Éléments de construction particuliers							
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">Piscines <small>Valeur forfaitaire spécifique = 200 €</small></td> <td>Taxe = surface (m²) x valeur forfaitaire x (taux communal + taux départemental)</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Places de parking <small>Valeur forfaitaire spécifique = 2 000 € (fixée par la commune)</small></td> <td>Taxe = nb x valeur forfaitaire spécifique x (taux communal + taux départemental)</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Autres</td> <td>Éoliennes > 12 m, panneaux photovoltaïques au sol, emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs et d'habitations légères de loisirs</td> </tr> </table>	Piscines <small>Valeur forfaitaire spécifique = 200 €</small>	Taxe = surface (m ²) x valeur forfaitaire x (taux communal + taux départemental)	Places de parking <small>Valeur forfaitaire spécifique = 2 000 € (fixée par la commune)</small>	Taxe = nb x valeur forfaitaire spécifique x (taux communal + taux départemental)	Autres	Éoliennes > 12 m, panneaux photovoltaïques au sol, emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs et d'habitations légères de loisirs
Piscines <small>Valeur forfaitaire spécifique = 200 €</small>	Taxe = surface (m ²) x valeur forfaitaire x (taux communal + taux départemental)						
Places de parking <small>Valeur forfaitaire spécifique = 2 000 € (fixée par la commune)</small>	Taxe = nb x valeur forfaitaire spécifique x (taux communal + taux départemental)						
Autres	Éoliennes > 12 m, panneaux photovoltaïques au sol, emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs et d'habitations légères de loisirs						
Exonérations et abattements (exemples)							
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Exonérations systématiques</td> <td>→ Constructions < 5 m² → Logements avec prêt locatif aidé d'intégration</td> </tr> <tr> <td>Exonérations facultatives <small>(uniquement si vote de la commune et/ou du département)</small></td> <td>→ Constructions avec prêt à taux zéro renforcé → Abris de jardin soumis à déclaration préalable</td> </tr> <tr> <td>Abattements systématiques</td> <td>Abattement de 50 % des valeurs forfaitaires sur : → les 100 premiers m² des résidences principales → les bâtiments industriels, artisanaux, d'entrepôt</td> </tr> </table>	Exonérations systématiques	→ Constructions < 5 m ² → Logements avec prêt locatif aidé d'intégration	Exonérations facultatives <small>(uniquement si vote de la commune et/ou du département)</small>	→ Constructions avec prêt à taux zéro renforcé → Abris de jardin soumis à déclaration préalable	Abattements systématiques	Abattement de 50 % des valeurs forfaitaires sur : → les 100 premiers m ² des résidences principales → les bâtiments industriels, artisanaux, d'entrepôt
Exonérations systématiques	→ Constructions < 5 m ² → Logements avec prêt locatif aidé d'intégration						
Exonérations facultatives <small>(uniquement si vote de la commune et/ou du département)</small>	→ Constructions avec prêt à taux zéro renforcé → Abris de jardin soumis à déclaration préalable						
Abattements systématiques	Abattement de 50 % des valeurs forfaitaires sur : → les 100 premiers m ² des résidences principales → les bâtiments industriels, artisanaux, d'entrepôt						

Que finance-t-elle ?	Part communale	Équipements publics (eau, électricité, assainissement, voirie, ...) rendus nécessaires par l'urbanisation
	Part départementale	→ Gestion et protection des Espaces Naturels Sensibles → Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

II - Redevance d'archéologie préventive (RAP)

Quels travaux sont concernés ?	Constructions et aménagements qui nécessitent une autorisation d'urbanisme ET qui affectent le sous-sol, quelle que soit la profondeur (déblais, remblais, fondations)
Quel taux est applicable ?	Taux unique national de 0,4 %
Valeur forfaitaire	753€/m² en 2019 (valeur fixée annuellement par décret à l'échelle nationale)

Modalités de calcul	Taxe = surface taxable (m ² ou nb d'éléments) x valeur forfaitaire (€ / m ²) x 0,4 % (taux unique national)
---------------------	---

Que finance-t-elle ?	Financement général des fouilles archéologiques
----------------------	---

III - Quand devrez-vous payer ces taxes ?

Modalités de recouvrement	Transmission par voie postale de titres de perception (DDFIP) adressés au bénéficiaire principal de l'autorisation d'urbanisme (et non pas à l'adresse du projet)	
Taxe d'aménagement (TA)	Si > 1 500 €	Deux échéances (50 %) 12 et 24 mois après la délivrance de l'autorisation
	Si < 1 500 €	Une seule échéance 12 mois après la délivrance de l'autorisation
Redevance d'archéologie préventive (RAP)	En parallèle de la perception de la taxe d'aménagement, une seule échéance 12 mois après la délivrance de l'autorisation	

IV - Exemple de calcul

Construction = Habitation 120 m ² + Garage 40 m ² + Abri de jardin 10 m ²		Piscine 30 m ²	2 places de parking	
Surfaces prises en compte	Taxable = 120 m ² + 40 m ² + 10 m ² = 170 m ²		Piscine = 30 m ²	
Taux (exemple)	Taxe d'aménagement : 1 % département / 5 % commune			
Valeur forfaitaire particulière	Places de stationnement : 2 000 €			
Calcul des taxes (Abattement de 50 % de la valeur forfaitaire sur les 100 premiers m ²)	TA _{construction}	$= TA_{construction\ 100\ m^2} + TA_{construction\ 70\ m^2}$ $= 100\ m^2 \times (753 / 2)\ € \times (1\ \% + 5\ \%) + 70\ m^2 \times 753\ € \times (1\ \% + 5\ \%) = 5\ 422\ €$		
	TA _{piscine}	$= 30\ m^2 \times 200\ € \times (1\ \% + 5\ \%) = 360\ €$		
	TA _{parking}	$= 2 \times 2\ 000\ € \times (1\ \% + 5\ \%) = 240\ €$		
	RAP _{construction}	$= (100\ m^2 \times (753 / 2)\ € + 70\ m^2 \times 753\ €) \times 0,4\ \%$	$= 361\ €$	
	RAP _{piscine}	$= 30\ m^2 \times 200\ € \times 0,4\ \%$	$= 24\ €$	
	RAP _{parking}	$= 2 \times 2\ 000\ € \times 0,4\ \%$	$= 16\ €$	
	TA = 6 022 €	RAP = 402 €		

V - Où obtenir des renseignements ?

→ Auprès de la **commune** où vous construisez (taux et exonérations facultatives votés)

→ Auprès des services de la **Direction Départementale des Territoires du Doubs**

DDT du Doubs / Service CATU / Unité ADS / Fiscalité de l'urbanisme
6, rue du Roussillon / BP 1169 / 25 003 BESANCON CEDEX
Secrétariat : 03 81 65 61 11 / ddt-fiscalite-urbanisme@doubs.gouv.fr

Personnel

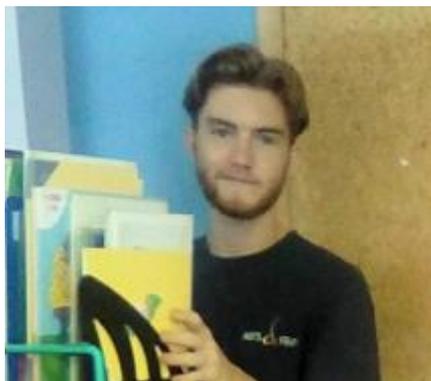
Responsable : Martine Delessard

CLASSEMENT DES ARCHIVES

Lors des travaux de rénovation de la mairie en 2018, un local a été aménagé spécifiquement pour centraliser les archives de la commune au rez de chaussée du bâtiment. L'étape suivante a été d'établir un tri puis un classement des documents communaux.

Cette mission a été confiée aux archives départementales qui ont mis à disposition durant un mois une archiviste dans nos locaux. Anaëlle Martinez nous raconte en quelques lignes le détail de sa mission : « Mon travail pour la commune de Franois consiste à réorganiser les archives produites par la mairie. Pour cela, je réalise tout d'abord des éliminations réglementaires pour les documents qui peuvent être détruits. Ensuite, je trie et range les dossiers qui sont à conserver par la mairie et les thématiques sont très diversifiées :

élections, finances, ressources humaines, travaux, recensement, etc. Les fonds d'une commune sont toujours très riches et il incombe aux collectivités de les conserver et les mettre en valeur. Tout cela participe à améliorer la gestion des affaires communales, à garantir les droits des citoyens et à sauvegarder la mémoire et le patrimoine local. L'étape finale est l'élimination des documents qui ne sont pas conservés. Préalablement ils sont triés pour séparer le papier des matières plastiques et acier, puis déposés dans un centre de destruction, brûlés sous contrôle de la commune avec l'établissement d'un certificat de destruction ».



Cette mission a été confiée à Lucas Pape étudiant Franoisien.

STAGIAIRE AU SECRETARIAT

En août et septembre Emilie Piot a effectué un stage au secrétariat de la mairie dans le cadre de sa formation au diplôme universitaire gestionnaire administratif de mairie à l'université de Franche comté. Ce stage en collectivité territoriale a pour objectif de compléter la formation théorique, d'enrichir les compétences personnelles et donnera lieu à un rapport de stage présenté lors d'une soutenance au mois de décembre.

Les secteurs administratifs, comptabilité, ressources humaines ont été explorés par Emilie Piot et durant deux semaines, elle a assuré en parfaite autonomie, l'accueil en mairie.



Emilie Piot avec son maitre de stage Françoise Rokita

REPLACEMENT SECRETAIRE GENERALE

Depuis le 1^{er} juin, nous accueillons Sophie Boivin qui remplace la secrétaire générale, en disponibilité jusqu'à la fin de l'année.

Ses missions consistent à la préparation des conseils municipaux, la compétence scolaire, la gestion de la cantine, les élections et le secrétariat du SIVOM. Sophie Boivin effectue des remplacements dans les collectivités territoriales, souvent dans le périmètre du Grand Besançon, en attendant d'être recrutée pour un poste pérenne.



Emplois d'été

Cet été, 4 jeunes étudiants sont venus travailler à la commune. Martin et Hugo en Juillet, Bigad et Lucas en Aout. Ils ont effectué un excellent travail : nettoyage des rues, ramassages des déchets, remise en état des bancs et tables, etc.. Nous tenons à les féliciter pour leurs sérieux dans le travail accompli. Lucas poursuivra sa mission chaque jeudi à la mairie afin de terminer le travail commencé par une archiviste en septembre. Il sera en charge d'effectuer le classement de tous les permis de construire dans un fichier et dans un local réservé à cet effet.



Agent d'entretien

Dimitri, depuis septembre assure le remplacement de notre agent titulaire en arrêt. Dimitri a une formation Entretien-paysager, il s'occupe essentiellement de l'entretien extérieur : rues, massifs, cour des écoles ramassages des déchets.



C'est Noel à la cantine

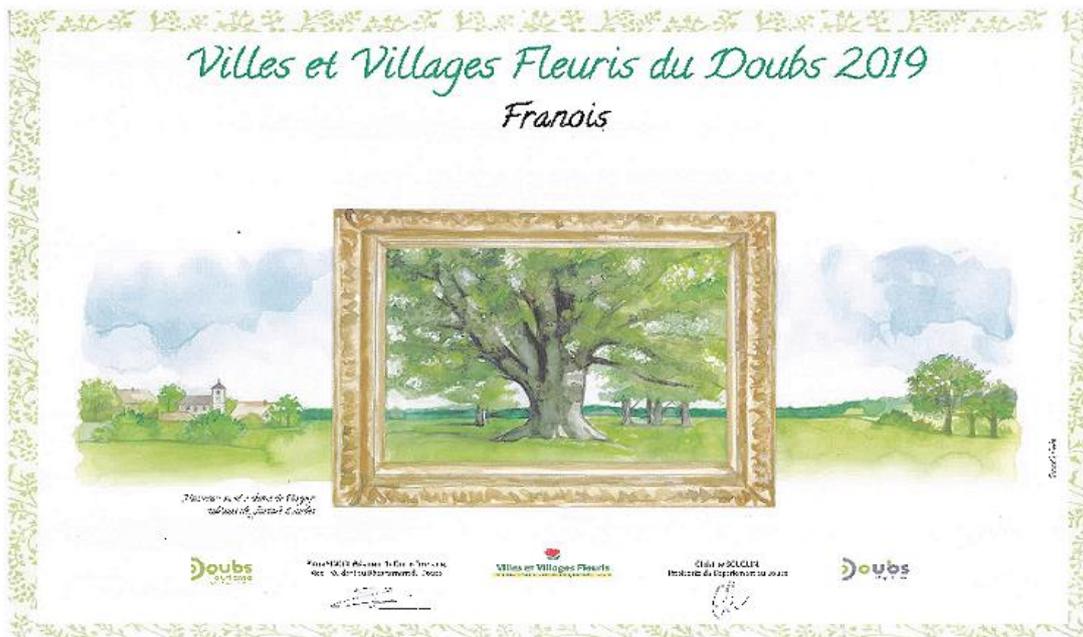
Joli travail de Malika avec les enfants pendant la pose méridienne, un grand bravo pour ces belles réalisations.



Environnement

Responsable : Martine Delessard

Lors de sa visite annuelle la commission départementale du DOUBS nous a félicité sur la qualité de nos aménagements paysagers (ex : prioriser les plantes vivaces) et la mise en valeur du patrimoine communal.



Quoi de plus simple qu'un petit sac dans sa poche afin que nos lieux de balades et ceux de nos enfants restent propres et agréables.



Le p'tit sac qui rend plus belle la ville...

DEPOTS SAUVAGES

Au printemps, le Grand Besançon Métropole a sollicité les communes adhérentes dont Franois pour participer à l'expérimentation de piégeage photographique de l'ONF, afin de pouvoir identifier les contrevenants et ainsi les contraindre à faire disparaître leur dépôt sauvage et les verbaliser. Cette expérimentation sera renouvelée, en souhaitant que cette action fasse prendre conscience à chacun que la nature n'est pas « une poubelle ».



Cimetière

Responsable : Geneviève Simon - Bouvret

Comme prévu, le conseil municipal a engagé la procédure de reprise des tombes abandonnées ou représentant des risques pour les visiteurs. Cette procédure de reprise est très réglementée par le code des collectivités et nous suivons strictement la réglementation. Des petites pancartes ont été installées sur place devant les tombes concernées avec un affichage sur les portes du cimetière et en mairie. Les familles peuvent se rendre en Mairie pour signifier l'abandon de la concession ou pour remettre leur tombe en état. Un procès-verbal constatant l'état de la tombe a été établi par Monsieur le Maire en présence des familles et du lieutenant de gendarmerie. Une période de 3 ans sera observée et un nouveau constat sera établi. Passé ce délai, les concessions seront reprises définitivement par la commune.



Un procès-verbal constatant l'état de la tombe a été établi par Monsieur le Maire en présence des familles et du lieutenant de gendarmerie. Une période de 3 ans sera observée et un nouveau constat sera établi. Passé ce délai, les concessions seront reprises définitivement par la commune.

Nous avons bien conscience que cette procédure peut provoquer des difficultés ou tensions dans les familles, mais elle est indispensable pour la bonne gestion du cimetière.

CCAS

Responsable : Geneviève Simon Bouvret

Le premier rôle du CCAS, est de venir en aide aux personnes les plus fragiles. (Aides matérielles, morales ou physiques). Nous remarquons que les demandes d'aides sont en augmentation. Cette année, pour la première fois, des habitants de notre village ont besoin de l'aide de la banque alimentaire pour se nourrir. Dans notre village, 523 personnes ont plus de 60 ans dont 309 de plus 70 ans. Nos activités sont actuellement tournées vers les personnes les plus âgées afin de les aider à maintenir leur forme et leur autonomie le plus longtemps possible. Divers ateliers ont été proposés sur :

l'alimentation, le sommeil, la mémoire, la prévention routière.

Actuellement, 13 personnes participent à un atelier de remise en forme : marche et gymnastique douce. Cet atelier sera suivi en janvier 2020 d'un atelier : « **l'équilibre où en êtes-vous ?** ». Les chutes sont la deuxième cause de décès par traumatisme involontaire. Les intervenants proposeront des solutions :

- pour réveiller et stimuler la fonction d'équilibration,
- apprendre à se relever du sol et diminuer l'impact psychologique,
- développer la confiance en soi et sensibiliser à l'aménagement de son intérieur pour limiter le risque de chute.

Vous pouvez encore vous inscrire à la mairie si vous souhaitez y participer.

Une réunion d'information aura lieu le 30 janvier 2020 à 14h30 salle des associations **sur le fonctionnement de la mémoire et les facteurs qui contribuent à la préserver.** »

Nous n'oublions pas les jeunes de notre village, 150 cartes jeunes ont été distribuées gratuitement cet automne

Les membres du CCAS vous souhaitent une très bonne année 2020 et espèrent avec vos idées et suggestions faire mieux l'année prochaine.

LES ATELIERS
BONS JOURS
VIVEZ INTENSÈMENT
VOTRE RETRAITE

A PARTIR DE
60 ANS

Comment fonctionne votre mémoire ?
Quels sont les facteurs qui contribuent à la préserver ?

Participez à une réunion d'information sur le thème de la mémoire :
Peps Eurêka

JEUDI 30 JANVIER 2020
De 14h30 à 16h30
Maison des Associations- 4 Place de l'Eglise
25770 Franois

Renseignements au : 03 81 25 17 60

MPA Carisat MPA Carisat MPA Carisat

Fête du Village

Responsable : Sonia MILOUDI

Fête de Franois

La fête de Franois s'est déroulée le Week end des 14 et 15 septembre sous un magnifique soleil.

Les festivités ont démarré dès vendredi soir avec un concert du chœur d'hommes de la Débandade dans l'église de Franois. Spectacle magnifique et rempli d'humour.

Le samedi après-midi de nombreuses animations étaient proposées : structures gonflables, manège, baptêmes de poneys, accrobranche, jeux avec l'ACE, très beaux lots à la tombola de l'APE, maquillage, gaufres de LACIM, buvette avec les clubs de foot et de hand, etc.



A 18h00, la municipalité a offert un apéritif servi par les conseillers municipaux, suivi de la traditionnelle choucroute du Pavé Charolais servie par les membres du club de handball.

La soirée s'est terminée par un magnifique feu d'artifice avec un son et lumière admiré par plus de 2000 personnes.

Les animations se sont poursuivies le dimanche après-midi, complétées par un concours de pétanque avec remise d'un lot à chaque participant.



Ce week end fut une grande réussite avec une belle participation.

Merci aux associations, aux bénévoles présents avec la municipalité lors de ces journées, LACIM, l'ACE, l'APE, les clubs de foot et de hand.

Responsable : Sonia MILOUDI

Passage de la Ronde de l'Espoir

Le 13 septembre, les municipalités de Franois et Serre les Sapins ont accueilli en mairie les cyclistes de la Ronde de l'Espoir partis au matin de Besançon. Ils étaient trente-deux qui durant trois jours parcoururent plus de 400 kilomètres pour récolter des dons qui servent à faire avancer la recherche contre le cancer. Cette année, ces coureurs bénévoles ont reversé 26 640 € à la ligue contre le cancer.



Cérémonie du 11 novembre

Les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 ont interprété « Le Chant des Marais » et « La Marseillaise ». Les biographies des 11 « Poilus » de Franois inscrits sur le monument ont également été lues par des élèves de CM2.



Le 15 décembre : Repas de Noël

L'ambiance était toujours aussi joyeuse. Nos anciens ont apprécié le repas préparé par le traiteur « Le Pavé Charollais » et offert par la mairie.

Les personnes ne pouvant pas être présentes ont reçu un joli colis livré par les conseillers.

Relations - Associations - Animations

Club « Histoire et Patrimoine »

Organisées par le Centre d'Entraide Généalogique de Franche Comté (CEGFC) et le club « Histoire et Patrimoine » de la Clé de Franois-Serre les Sapins, les journées généalogiques se sont déroulées les 15, 16, 17 novembre 2019 dans la salle des Associations, mise à disposition par la mairie de notre Commune.

Dans la suite du travail effectué avec leur enseignant, en lien avec des membres du groupe « Histoire et Patrimoine », dès le vendredi après-midi, les enfants des écoles de Franois et de Serre les sapins, ont exposé des photos de « Franois d'hier et d'aujourd'hui » agrémentées de quelques commentaires et complété leur arbre généalogique sous des formes diverses, joliment élaborées.

Samedi et dimanche, de nombreuses personnes de nos villages et d'ailleurs se sont retrouvées autour des multiples généalogies exposées sur les anciennes familles, éditées par le CEGFC. Certains ont pu découvrir des liens de parenté, parfois lointains, certes, mais insoupçonnés. Emotion et échanges des habitants découvrant les photos de classe des deux villages ou beaucoup ont essayé de se reconnaître ou de retrouver le visage de ceux qui ont partagé leur prime jeunesse.



Des ateliers d'initiation à la généalogie ont attiré un public nombreux, désireux de s'initier à la construction de leur arbre généalogique.

Samedi, en fin d'après-midi, lors d'un moment convivial pris en charge par les deux municipalités, les brochures des dépouillements des registres paroissiaux et d'état civil de 1731 à 1942 ont été remis officiellement à Messieurs les Maires. Ces documents ont été numérisés et enregistrés à l'aide d'un logiciel spécifique par des personnes du CEGFC, mais aussi,

pour ce qui concerne notre commune, par des habitants de Franois : Laurence et Philippe Gresset Bourgeois, Mme et Mr Ledoux, Yvonne Maurivard, Hélène Rognon et Pierre Martin.

Pour compléter l'ensemble, le groupe « Histoire et Patrimoine », outre l'immense travail de recherche, de rassemblement et de classement des photos sur les classes, sur les curés des deux villages, sur la gare de Franois, a organisé deux conférences :

- L'une sur l'histoire des lignes de chemin de fer qui desservent Franois, depuis les études préliminaires de 1832, jusqu'à nos jours, et les impacts sur la vie municipale.
- L'autre, sur le château et son parc, avec les évolutions au fil des années.

Travail de recherche important, mais gratifiant au vu du nombre de personnes intéressées et qui ont exprimé leur plaisir de mieux connaître leur environnement immédiat.

Le Club « Histoire et Patrimoine » maintient le projet de continuer ses recherches, recueils de la mémoire des Anciens, travail avec les écoles sur l'histoire locale. Il est toujours preneur de documents de tous ordres qui, après avoir été photographiés, seront naturellement rendus à leurs propriétaires. Si quelque personne veut participer au groupe, qu'elle soit ancienne ou nouvelle arrivante, elle sera la bienvenue.

Pour le club « Histoire et Patrimoine » P Martin

Associations



Vous avez probablement constaté l'absence du Comité Des Fêtes lors de la fête du village cette année, et surtout la non-organisation de notre traditionnelle fête d'Halloween au château. En effet, lors de notre dernière Assemblée Générale, les membres du Comité Des Fêtes, épuisés par leur insuffisance numérique, ont décidé de suspendre temporairement leurs actions.

De nouveaux bénévoles, et surtout un candidat à la présidence, sont attendus à notre Assemblée Générale exceptionnelle qui

se tiendra le vendredi 31 janvier 2020 à 19h30 à la mairie de Franois.

À défaut, le Comité des fêtes sera dissout lors de cette assemblée. Nous comptons sur vous pour nous aider à faire vivre le village !

Association WELCOME Franois Serre les Sapins

Par cet encart dans le bulletin municipal, nous voulons rendre compte des activités de l'**association Welcome Franois-Serre** et remercier les 63 personnes, familles de nos villages mais aussi de Pirey, Dannemarie, Boussières, Besançon qui ont adhéré ou renouvelé leur adhésion en 2018/2019 et ont ainsi montré leur volonté de soutenir et défendre nos actions dont la plus importante est l'hébergement bénévole de demandeurs d'asile dans nos maisons.

Notre groupe poursuit son action dans une ambiance très favorable de dialogue, de solidarité, de partage.

En pratique cette année :

- Hébergement et accompagnement d'un jeune homme de Sierra Leone,
- Hébergement et accompagnement d'un père veuf et de son fils de 13 ans, malade qui ne peut être soigné correctement dans leur pays, le Kosovo
- Soutien à l'apprentissage du français par la conversation pour une jeune maman, qui a été accueillie dans le réseau afin de maintenir le bain linguistique
- Aide financière mensuelle attribuée à une famille arménienne (les parents et leurs enfants de 19 ans, 18 et 13 ans), pour contribuer au paiement du loyer.
- Le rôle de notre association ne se limite pas à l'accueil de demandeurs d'asile, nous cherchons aussi à favoriser le vivre-ensemble et l'ouverture à l'autre, c'est ainsi que nous avons organisé en octobre 2019 une conférence "Accompagner sans accaparer" par Jean-Christophe Tainturier pour tout public : environ 50 personnes étaient présentes et ont bien apprécié la richesse des témoignages donnés.

Nous ne sommes toujours qu'une douzaine de familles pour accueillir et cela rend parfois difficile l'élaboration d'un calendrier. Quelques familles supplémentaires acceptant d'ouvrir leurs portes quelques semaines par an (1 à 4 semaines non consécutives), ou un week-end, seraient les bienvenues.

L'assemblée générale de l'association aura lieu le vendredi 24 janvier 2020 à la salle des associations de Franois à 18h, suivie du verre de l'amitié, ouvert à tout public.

Pour l'association : André Dubiez.

Contacts pour Franois : Maryse Fischer (03 81 59 92 25) et Malou Guiraud (03 81 59 92 12)

Jeunesse et Sport

Responsable : **Bénédicte Leclerc**

Le tennis de Franois a la cote

La saison tennistique 2019-2020 du club de Franois-Serre les Sapins (TCFS) s'annonce sous les meilleurs auspices. 220 inscriptions ont déjà été enregistrées pour la nouvelle année. Et le premier temps fort de la saison, le tournoi de septembre, a attiré plus de 150 participant(e)s de toute la Franche-Comté.

Des infrastructures performantes

Le club dispose de deux courts extérieurs et de deux courts couverts chauffés. Pour ceux-ci, un nouvel éclairage de technologie LED sera installé très prochainement afin de répondre aux normes de la Fédération, d'améliorer les conditions de jeu et de permettre des économies d'énergies. L'entretien permanent des terrains, grâce aux bénévoles, permet à nos adhérents une pratique sportive en toute sécurité. Un défibrillateur est à disposition depuis peu en cas d'urgence.

Un club « tous publics »

Les adhérents sont âgés de 4 à 78 ans. Chacun peut, quand il le souhaite, réserver un terrain grâce à un système de réservation en ligne. Pour les plus jeunes (de 4 à 18 ans), il est possible de suivre les cours de l'école de tennis, animés par son enseignant d'état salarié du club Bertrand Treillard.

Au sein de la ligue de Tennis de Bourgogne Franche-Comté, le club de tennis de Franois est un acteur majeur qui a su garder un esprit familial. Il associe la pratique du tennis loisirs et de compétition grâce à de nombreuses équipes masculines, féminines et de jeunes.

L'équipe dirigeante du TCFS vous souhaite une excellente année 2020 et vous accueille avec grand plaisir. Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année. Renseignements à l'adresse club.franois@fft.fr ou auprès de Frédéric Clerc, président du club, au 06.70.75.80.81.

Infos communales

Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020

Il permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. La participation de chacun, rendue obligatoire par la loi est donc essentielle : c'est avant tout un devoir civique.

Quatre agents recenseurs, Annick CARMILLE, Malika GIGARD et Christian CHRISTAL, Françoise GIGARD, ont été recrutés. Ils seront dévolus à cette opération et sont tenus au secret professionnel. Ils seront munis d'une carte officielle. Cette carte tricolore porte la mention République Française.

Vous recevrez un courrier signalant le passage de l'agent recenseur dans les semaines à venir.

Le recenseur vous expliquera les démarches à suivre et vous fournira les formulaires à remplir. Il conviendra d'un rendez-vous pour récupérer ces documents.

Le recensement, c'est encore plus simple par internet : comme 60 % des personnes recensées vous pouvez répondre par internet : vos codes de connexion vous seront donnés par le recenseur

4 AGENTS RECENSEURS POUR VOTRE COMMUNE



Les vœux du Maire

**Vous êtes cordialement invités
à la cérémonie des vœux du
Maire**

**Samedi 4 janvier 2020 à 11 h 00
à la salle des Associations.**



Apéritif offert par la mairie